

RCS : MELUN Code greffe : 7702

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MELUN atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 01654 Numéro SIREN : 521 958 058 Nom ou dénomination : 2R ISOLATION
--

Ce dépôt a été enregistré le 15/08/2023 sous le numéro de dépôt 8172

SAS 2R ISOLATION

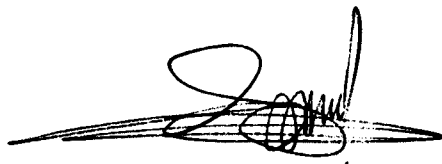
420 RUE BLAISE PASCAL

77550 MOISSY-CRAMAYEL

COMPTES ANNUELS 2022

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Certifier conforme à l'original.



COGEP

COGEP EVRY

14 RUE DU BOIS SAUVAGE

91000 EVRY

01 69 36 91 48

Attestation de présentation des comptes

Etat exprimé en euros

En notre qualité d'expert-comptable et conformément aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'entreprise **SAS 2R ISOLATION** relatifs à l'exercice du **01/01/2022** au **31/12/2022**, qui se caractérisent par les données suivantes :

Total du bilan : 3 120 137 euros

Chiffre d'affaires : 5 910 661 euros

Résultat net comptable : 415 728 euros

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Fait à EVRY
Le 29/03/2023

RICHARD HADIDA
Expert comptable

COMPTES ANNUELS 2022

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

ETATS DE SYNTHESE

COGEP 

COGEP EVRY	SAS 2R ISOLATION	Page : 3
------------	------------------	----------

Bilan Actif

Etat exprimé en euros		31/12/2022			31/12/2021
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	Capital souscrit non appelé (I)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires	9 101	9 101		1 029
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
ACTIF CIRCULANT	Constructions				
	Installations techniques, mat. et outillage indus.	495 031	295 169	199 862	223 199
	Autres immobilisations corporelles	50 715	29 344	21 371	5 457
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
COMPTES DE REGULARISATION	Prêts				
	Autres immobilisations financières	31 880		31 880	31 880
	TOTAL (II)	586 727	333 614	253 114	261 565
	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements	22 700		22 700	20 300
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
COMPTES DE REGULARISATION	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés	1 675 126		1 675 126	2 050 127
	Autres créances	120 352		120 352	120 070
	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	DISPONIBILITES	1 041 990		1 041 990	923 361
	Charges constatées d'avance	6 856		6 856	4 100
	TOTAL (III)	2 867 023		2 867 023	3 117 957
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecarts de conversion actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I à VI)		3 453 751	333 614	3 120 137	3 379 523
(1) dont droit au bail					
(2) dont immobilisations financières à moins d'un an				31 880	31 880
(3) dont créances à plus d'un an					

COGEP EVRY	SAS 2R ISOLATION	Page : 4
------------	------------------	----------

Bilan Passif

Etat exprimé en euros		31/12/2022	31/12/2021
Capitaux Propres	Capital social ou individuel	150 080	150 080
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
	Ecart de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale	15 098	15 098
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	177 654	177 654
	Report à nouveau	306 069	308 572
	Résultat de l'exercice	415 728	211 784
	Subventions d'investissement	29 004	29 004
	Provisions réglementées		
Total des capitaux propres		1 093 633	892 192
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
Total des autres fonds propres			
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
Total des provisions			
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	386 182	421 780
	Emprunts et dettes financières divers (3)	771	771
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	981 530	1 370 442
	Dettes fiscales et sociales	641 692	694 337
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	16 328	
	Autres dettes		
	Produits constatés d'avance (1)		
Total des dettes		2 026 504	2 487 330
Ecart de conversion passif			
TOTAL PASSIF		3 120 137	3 379 523
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		415 727,78	211 784,12
(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		1 742 230	2 087 330
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		2 668	2 977
(3) Dont emprunts participatifs			

COGEP EVRY	SAS 2R ISOLATION	Page : 5
------------	------------------	----------

Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en euros		31/12/2022	31/12/2021
		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises		
	Production vendue (Biens)		
	Production vendue (Services et Travaux)	5 910 661	7 265 570
	Montant net du chiffre d'affaires	5 910 661	7 265 570
	Production stockée		
	Production immobilisée		2 667
	Subventions d'exploitation		75 295
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges	62 184	
	Autres produits	37	1
Total des produits d'exploitation (1)		5 972 882	7 343 533
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises		
	Variation de stock		
	Achats de matières et autres approvisionnements	1 203 354	1 996 436
	Variation de stock	(2 400)	(3 312)
	Autres achats et charges externes	2 968 834	3 874 714
	Impôts, taxes et versements assimilés	35 313	32 245
	Salaires et traitements	806 012	731 101
	Charges sociales du personnel	349 209	311 677
	Cotisations personnelles de l'exploitant		
	Dotations aux amortissements :		
	- sur immobilisations	54 601	43 928
	- charges d'exploitation à répartir		
	Dotations aux dépréciations :		
	- sur immobilisations		
	- sur actif circulant		
	Dotations aux provisions		
	Autres charges	146	416
Total des charges d'exploitation (2)		5 415 068	6 987 206
RESULTAT D'EXPLOITATION		557 815	356 327

COGEP EVRY	SAS 2R ISOLATION	Page : 6
------------	------------------	----------

Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en euros		31/12/2022	31/12/2021
RESULTAT D'EXPLOITATION		557 815	356 327
Opér. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée		
	Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3)		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3)		
	Autres intérêts et produits assimilés (3)		
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers			
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées (4)	2 502	781
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières		2 502	781
RESULTAT FINANCIER		(2 502)	(781)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		555 312	355 546
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion		
	Sur opérations en capital	5 000	1 250
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Total des produits exceptionnels	5 000	1 250
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion	4 893	70 448
	Sur opérations en capital	129	250
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Total des charges exceptionnelles	5 022	70 698
RESULTAT EXCEPTIONNEL		(22)	(69 448)
PARTICIPATION DES SALAIRES			
IMPOTS SUR LES BENEFICES		139 563	74 314
TOTAL DES PRODUITS		5 977 882	7 344 783
TOTAL DES CHARGES		5 562 155	7 132 999
RESULTAT DE L'EXERCICE		415 728	211 784
(1) dont produits afférents à des exercices antérieurs			
(2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs		637	
(3) dont produits concernant les entreprises liées			
(4) dont intérêts concernant les entreprises liées			

2R ISOLATION
SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE
AU CAPITAL DE 150.080 €EUROS

SIÈGE SOCIAL : 420, AVENUE BLAISE PASCAL
77550 MOISSY-CRAMAYEL

R.C.S. MELUN : 521.958.058.

PROCÈS-VERBAL DES DECISIONS DES ACTIONNAIRES
EN DATE DU 30 JUIN 2023 A 09H 30

L'AN DEUX MIL VINGT TROIS
ET LE 30 JUIN À 09H 30

AU SIÈGE SOCIAL

- **LA SOCIÉTÉ GROUPE SARI**
SOCIÉTÉ À RESPONSABILITÉ LIMITÉE AU CAPITAL DE 5 000 €EUROS
DONT LE SIÈGE SOCIAL EST À MOISSY-CRAMAYEL (77550)
420, AVENUE BLAISE PASCAL
IMMATRICULÉE AU R.C.S. DE MELUN SOUS LE NUMÉRO 818 239 923

REPRÉSENTÉE PAR MONSIEUR SARI AYDIN, GÉRANT-ASSOCIÉ

L'Assemblée est présidée par Monsieur Aydin SARI qui constate que sont présents à part sa représentante la SARL GROUPE SARI, propriétaire de 65 actions :

- Madame Aklime KAHRIMAN épouse SARI propriétaire de 1 action.
- Monsieur Aydin SARI propriétaire de 1 action.

Seuls actionnaires de la SAS 2R ISOLATION et représentant en tant que tels la totalité des actions.

APRÈS AVOIR POUR MÉMOIRE EXPOSÉ QUE :

- Les comptes annuels (bilans, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé ont été établis par Monsieur Aydin SARI, Président-actionnaire :
- Monsieur Emmanuel CUNY, représentant légal de la SAS AUDITIME, elle-même Commissaire aux comptes titulaire de la société, a bien reçu le rapport du Président ainsi que les résolutions proposées par ce dernier aux actionnaires.

Le Président constate que les actionnaires présents possèdent la totalité des actions composant le capital social et qu'en conséquence l'Assemblée Générale peut valablement délibérer.

Le Président déclare que tous les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux actionnaires et tenus à leur disposition au Siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions, et qu'ils ont eu la possibilité de poser pendant ce même délai toutes questions au Président.

L'assemblée lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis, le Président rappelle que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- L'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et le quitus de sa gestion pour ce même exercice au Président.
- L'affectation du résultat de l'exercice.
- Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code commerce.
- Rémunération du Président.
- La délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes inscrites à l'ordre du jour.

PREMIÈRE RÉOLUTION

Les actionnaires, connaissance prise du rapport de gestion relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2022 et du rapport du Commissaire aux comptes sur lesdits comptes, approuvent les comptes annuels de cet exercice, tels qu'ils leur ont été présentés,

Lesdits comptes se soldant par un bénéfice net comptable de 415.728 Euros.

Ils approuvent également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Par ailleurs, en tant que de besoin, les actionnaires prennent acte, par référence à l'article 223 quater du Code général des impôts, que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent en charge aucune somme correspondant à des dépenses non déductibles fiscalement.

En conséquence, il est donné au Président quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé

CETTE RÉOLUTION MISE AUX VOIX EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DEUXIÈME RÉOLUTION

Les actionnaires décident d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice clos le 31 décembre 2022 soit 415.728 Euros de la manière suivante :

• Dotation aux « AUTRES RÉSERVES » soit	0 €
• Distribution de dividendes soit	151.350 €
• La totalité au « REPORT À NOUVEAU » soit (pour mémoire)	264.378 €

SOIT UN TOTAL ÉGAL AU BÉNÉFICE DE L'EXERCICE :	415.728 €
	=====

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, les actionnaires constatent que les sommes distribuées à titre de dividende, pour les trois exercices précédents, ont été les suivants :

EXERCICES	DIVIDENDES DISTRIBUÉS	DIVIDENDES ÉLIGIBLES À LA RÉFACTION	DIVIDENDES NON ÉLIGIBLES À LA RÉFACTION
31/12/2021	214.286 €	214.286 €	NÉANT
31/12/2020	150 000€	150 000 €	NÉANT
31/12/2019	NÉANT	NÉANT	NÉANT

Et décident la distribution des dividendes sur les bénéfices réalisés à hauteur de 151.350 Euros.

Le solde pour mémoire (264.378 €) sera reporté au compte « REPORT A NOUVEAU ».

Tous pouvoirs sont donnés au Président afin de procéder à ladite distribution.

CETTE RÉOLUTION MISE AUX VOIX EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

TROISIÈME RÉOLUTION

Le actionnaires, après avoir pris connaissance du rapport spécial du Commissaire aux comptes mentionnant que la convention de prestation de service avec la holding a donné lieu à une modification des montants facturés respectivement à 424.583,33 Euros pour 2022 contre 371.821,52 Euros pour 2021.

Cette différence pouvant être considérée comme une nouvelle convention visée à l'article L.227-10 du Code de commerce, vous est soumise pour approbation.

CETTE RÉOLUTION MISE AUX VOIX EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

QUATRIÈME RÉOLUTION

Les actionnaires prennent acte qu'au titre de l'exercice clos le 31 DÉCEMBRE 2022, Monsieur Aydin SARI, Président en titre de la Société, n'a perçu aucune rémunération au titre de son mandat de Président.

En outre, au titre de l'exercice ouvert le 1^{ER} JANVIER 2023, les actionnaires décident que Monsieur Aydin SARI ne percevra aucune rémunération au titre de son mandat de Président.

CETTE RÉOLUTION MISE AUX VOIX EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

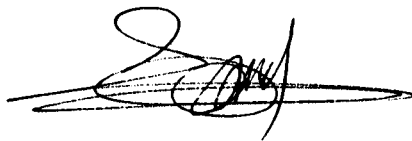
CINQUIÈME RÉOLUTION

Les actionnaires délèguent tant à son Président qu'à son mandataire tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

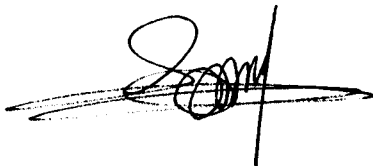
CETTE RÉOLUTION MISE AUX VOIX EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

De tout ce qui précède il a été dressé le présent procès-verbal signé par les actionnaires et le Président et répertorié sur le Registre des décisions des actionnaires.

**SARL GROUPE SARI – ACTIONNAIRE
REPRÉSENTÉE PAR MONSIEUR AYDIN SARI**



**MONSIEUR AYDIN SARI
PRÉSIDENT-ACTIONNAIRE**



**MADAME AKLIME KAHRIMAN
ÉPOUSE SARI, ACTIONNAIRE**





2R ISOLATION
SAS au capital de 150 080 €
420 Avenue Blaise Pascal
77 550 MOISSY CRAMAYEL

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
sur les comptes annuels
Exercice clos le 31 décembre 2022

Société inscrite auprès de la Compagnie des Commissaires aux Comptes de Paris - Ile de France
31, rue de la Mare à Tissier - 91280 SAINT PIERRE DU PERRY - Tél. : 01 69 87 72 62 - Fax : 01 69 89 98 86
e-mail : info@audicer-conseil.com - site web : www.auditime.com
SAS au capital de 50 000 € - SIRET 524 570 231 00026 - APE 6920Z - RCS Evry B 524 570 231
Société du Groupe Audicer Conseil



2R ISOLATION
SAS au capital de 150 080 €
420 Avenue Blaise Pascal
77 550 MOISSY CRAMAYEL

A l'associé unique,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale le 22 mai 2018, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société 2R ISOLATION relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit :

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance :

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le

**COMMISSAIRE AUX COMPTES**

caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés à l'associé unique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés à l'associé unique sur la situation financière et les comptes annuels.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.



Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Saint Pierre du Perray

Le 15 juin 2023

Pour AUDITIME SAS
Commissaire aux comptes

Emmanuel CUNY

Bilan Actif

Etat exprimé en euros		31/12/2022			31/12/2021
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	Capital souscrit non appelé (I)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires	9 101	9 101		1 029
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
ACTIF CIRCULANT	Constructions				
	Installations techniques, mat. et outillage indus.	495 031	295 169	199 862	223 199
	Autres immobilisations corporelles	50 715	29 344	21 371	5 457
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
COMPTES DE REGULARISATION	Prêts				
	Autres immobilisations financières	31 880		31 880	31 880
	TOTAL (II)	586 727	333 614	253 114	261 565
	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements	22 700		22 700	20 300
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
COMPTES DE REGULARISATION	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés	1 675 126		1 675 126	2 050 127
	Autres créances	120 352		120 352	120 070
	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	DISPONIBILITES	1 041 990		1 041 990	923 361
	Charges constatées d'avance	6 856		6 856	4 100
	TOTAL (III)	2 867 023		2 867 023	3 117 957
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecart de conversion actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I à VI)		3 453 751	333 614	3 120 137	3 379 523
(1) dont droit au bail					
(2) dont immobilisations financières à moins d'un an					
(3) dont créances à plus d'un an					

31 88031 880

SAS AUDITIME

Société de Commissariat aux Comptes

31, rue de la Mare à Tissier

91280 St PIERRE DU PERREY

Siret: 524 570 231 00026 - APE 7020Z

Membre de la Compagnie Régionale de Paris

COGEP EVRY

SAS 2R ISOLATION

Page : 4

Bilan Passif

Etat exprimé en euros

31/12/2022

31/12/2021

Capitaux Propres	Capital social ou individuel	150 080	150 080
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
	Ecart de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale	15 098	15 098
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	177 654	177 654
	Report à nouveau	306 069	308 572
	Résultat de l'exercice	415 728	211 784
Autres fonds propres	Subventions d'investissement	29 004	29 004
	Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	1 093 633	892 192
	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	386 182	421 780
	Emprunts et dettes financières divers (3)	771	771
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	981 530	1 370 412
	Dettes fiscales et sociales	641 692	694 337
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	16 328	
	Autres dettes		
	Produits constatés d'avance (1)		
	Total des dettes	2 026 504	2 487 330
	Ecart de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	3 120 137	3 379 523
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		415 727,78	211 784,12
(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		1 742 230	2 087 330
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			2 977
(3) Dont emprunts participatifs			

SAS ADDITIME
 Société de Commissariat aux Comptes
 31, rue de la Mare à Tissier
 91280 ST PIERRE DU PERRAY
 Siret 512 570 231 00026 - APE 7420Z
 Membre de la Compagnie Régionale de Paris

COGEF EVRY

SAS 2R ISOLATION

Page : 5

Compte de Résultat 1/2

		Etat exprimé en euros		31/12/2022	31/12/2021
		France	Exportation	12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises				
	Production vendue (Biens)				
	Production vendue (Services et Travaux)	5 910 661		5 910 661	7 265 570
	Montant net du chiffre d'affaires	5 910 661		5 910 661	7 265 570
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Subventions d'exploitation				2 667
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges			62 184	75 295
	Autres produits			37	1
	Total des produits d'exploitation (1)			5 972 882	7 343 533
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises				
	Variation de stock				
	Achats de matières et autres approvisionnements			1 203 354	1 996 436
	Variation de stock			(2 400)	(3 312)
	Autres achats et charges externes			2 968 834	3 874 714
	Impôts, taxes et versements assimilés			35 313	32 245
	Salaires et traitements			806 012	731 101
	Charges sociales du personnel			349 209	311 677
	Cotisations personnelles de l'exploitant				
	Dotations aux amortissements :				
	- sur immobilisations			54 601	43 928
	- charges d'exploitation à répartir				
	Dotations aux dépréciations :				
	- sur immobilisations				
	- sur actif circulant				
	Dotations aux provisions				
	Autres charges			146	416
	Total des charges d'exploitation (2)			5 415 068	6 987 206
RESULTAT D'EXPLOITATION				557 815	356 327

SAS AUDITIME

Société de Commissariat aux Comptes

21, rue de la Mare à Tissier

91220 ST PIERRE DU PERRAY

Siret : 544 570 211 00026 - APE : 6411Z

Membre de la Compagnie Régionale de l'Yveline

COGEP EVRY

SAS 2R ISOLATION

Page : 6

Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en euros

31/12/2022

31/12/2021

RESULTAT D'EXPLOITATION		557 815	356 327
Opér. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée		
	Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3)		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3)		
	Autres intérêts et produits assimilés (3)		
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers			
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées (4)	2 502	781
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières		2 502	781
RESULTAT FINANCIER		(2 502)	(781)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		555 312	355 546
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion		
	Sur opérations en capital	5 000	1 250
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
Total des produits exceptionnels		5 000	1 250
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion	4 893	70 448
	Sur opérations en capital	129	250
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Total des charges exceptionnelles	5 022	70 698
RESULTAT EXCEPTIONNEL		(22)	(69 448)
PARTICIPATION DES SALAIRES IMPOTS SUR LES BENEFICES		139 563	74 314
TOTAL DES PRODUITS		5 977 882	7 344 783
TOTAL DES CHARGES		5 562 155	7 132 999
RESULTAT DE L'EXERCICE		415 728	211 784
(1) dont produits afférents à des exercices antérieurs			
(2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs		637	
(3) dont produits concernant les entreprises liées			
(4) dont intérêts concernant les entreprises liées			

SAS AUDITIME
 Société de Commissariat aux Comptes
 31, rue de la Mare à Tissy
 91280 ST PIERRE DU PERRE
 Siret: 524 570 331 00016
 Membres de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Paris

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Désignation de l'entreprise : SAS 2R ISOLATION

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2022, dont le total est de 3 120 137 euros. et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un résultat de 415 728 euros

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 29/03/2023 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2022 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2015-06 du 23 novembre 2015, modifié par le règlement ANC n°2016-07 du 04 novembre 2016.

Les conventions générales comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

SAS AUDITIME
Société de Commissariat aux Comptes
31, rue de la Mare à Tissier
91280 ST PIERRE DU PERRAY
SIRET : 771 520 231 00026 - APE:6920Z
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets : 12 mois
- * Constructions : 10 à 50 ans
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 1 à 5 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 3 ans
- * Matériel de bureau : 2 à 5 ans
- * Matériel informatique : 2 à 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Stocks et en cours

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

SAS AUDITIME
Société de Commissariat aux Comptes
31, rue de la Mare à Tissier
91780 ST PIERRE DU PERRAY
Siret : 524 415 031 00026 - APE:6910Z
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations, les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous activité est exclu de la valeur des stocks. Les intérêts sont exclus pour la valorisation des stocks.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

SAS AUDITIME

Société de Commissariat aux Comptes

31, rue de la Mare à Tisserand

91280 ST PIERRE DU PERREY

Siret: 524 520 231 00026 - AP 000 002

Membre de la Compagnie Régionale de Paris

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

SAS AUDITIME
Société de Commissariat aux Comptes
31, rue de la Mare à Tissey
91200 ST PIERRE DU PERREY
Tél : 01 69 231 00026 - APPEL 100
Membre de la Compagnie Régionale des C.A.C.

Les explications concernant cette situation sont données dans le tome 2, page 11. | **Commission Régionale de Paris**

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

⑥

AMORTISSEMENTS

DGFIP N° 2055 2023

Désignation de l'entreprise : SAS 2R ISOLATION										Néant ☐	
CADRE A											
SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *											
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
Frais établissement et développement		CY		EL		EM		EN			
Fonds commercial		RF		RF		RI		RJ			
Autres immobilisations incorporelles		PE	8 072	PF	1 029	PG		PH	9 101		
TOTAL I		RK	8 072	RM	1 029	RN		RO	9 101		
Terrains		PI		PJ		PK		PL			
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ			
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU			
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY			
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	245 555	QA	49 614	QB		QC	295 169		
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD		QE		QF		QG			
	Matériel de transport	QH	49 085	QI	2 353	QJ	26 506	QK	24 932		
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	16 224	QM	1 605	QN	13 417	QO	4 412		
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT			
TOTAL II		QU	310 864	QV	53 572	QW	39 923	QX	324 513		
TOTAL GENERAL (I + II)		ON	318 936	OP	54 601	OQ	39 923	OR	333 614		
CADRE B											
VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES											
Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6	N7			
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RI	RU	RV				
Autres immob. incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1				
TOTAL I	RW	RX	RY	RZ	S8	SC	SD				
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8				
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6			
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4			
	Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2			
Inst. techniques, mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9				
Autres immob. corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7			
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5			
	Mat. bureau et infom. mob. tier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3			
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1			
TOTAL II	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8				
Frais d'acquisition de brev. de participations	NI			NM			NO				
Total général (I + II + III)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV				
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW	Total général non ventilé (NS + NI + NU)		NY	Total général non ventilé (NT + NU + NV)						
CADRE C											
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Total			
Frais d'émission d'emprunt à étaler											
Primes de remboursement des obligations											

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2011

Formulaire obligatoire : article 33 A
du Code général des impôts

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFP N° 2056 2023

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	3Z	TD	DS	DE
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies II du CGI)	U	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1) *	6A	6B	6C	6D
		6E	6F	6G	6H
		6J	6K	6L	6M
		6N	6P	6Q	6R
		6S	6T	6U	6V
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	7Y	7Z	7A
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	7C	7B	7C	7D
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles		UE	UF		
		UG	UH		
		UI	UK		
Titres mis en équivalence - montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-I-5 du CGI					10

(1) à détailler sur feuille séparée selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision

NOTA - Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI

* Des explications concernant ces rubriques sont données dans la notice n° 2017

SAS AUDITIME
 Société de Commissariat aux Comptes
 31, rue de la Mare à Tissier
 91280 ST PIERRE DU PERRY
 Siret: 524 570 231 00026 - APE: 6920Z
 Membre de la Compagnie Régionale de Paris

Formulaire obligatoire (article 51 A
du Code général des impôts)

8

**ETAT DES ECHÉANCES DES CRÉANCES ET
DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE***

DGFIP N° 2057 2023

Désignation de l'entreprise : SAS 2R ISOLATION										Néant ☐			
CADRE A		ETAT DES CRÉANCES				Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF CIRCULANT	CRÉANCES RATTACHÉES À DES PARTICIPATIONS	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN						
		Prêts (1) (2)	UP		UR		US						
		Autres immobilisations financières	UT	31 880	UV	31 880	UW						
		Clients douteux ou litigieux	VA										
			Autres créances clients	UX	1 675 126		1 675 126						
		Créance représentative de notes prêts ou remis en garantie * (provision pour dé- préciation antérieure montant constaté)	LIQ										
		Personnel et comptes rattachés	UY	12 238		12 238							
		Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ										
		Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM									
			Taxe sur la valeur ajoutée	VB	106 323		106 323						
Autres impôts, taxes et versements assimilés			VN										
Divers			VP	1 791		1 791							
Groupe et associés (2)		VC											
Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR												
Charges constatées d'avance	VS	6 856		6 856									
TOTAUX				VI	1 834 214	VU	1 834 214	VV					
RENOUVOIS	(1)	Montant des Prêts accordés en cours d'exercice	VD										
		Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE										
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF										
CADRE B		ETAT DES DETTES				Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
	Emprunts obligataires convertibles (1)	7Y											
		Autres emprunts obligataires (1)	7Z										
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	2 668		2 668							
		à plus d'1 an à l'origine	VII	383 515		99 241	284 274						
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	8A											
	Fournisseurs et comptes rattachés	8B	981 530		981 530								
	Personnel et comptes rattachés	8C	24 589		24 589								
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	8D	78 549		78 549								
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E	65 251		65 251							
		Taxe sur la valeur ajoutée	VW	468 260		468 260							
Obligations cautionnées		VX											
Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	5 043		5 043								
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	8J	16 328		16 328									
Groupe et associés (2)	VI	771		771									
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)	8K												
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *	ZZ												
Produits constatés d'avance	8L												
TOTAUX				VY	2 026 504	VZ	1 742 288						
RENOUVOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	(35 288)	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés (personnes physiques)	771						
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK										

SAS AUDIT

Société de Coaudit

Société de Coaudit

Société de Coaudit

Société de Coaudit

Société de Coaudit



2R ISOLATION
SAS au capital de 150 080 €
420 Avenue Blaise Pascal
77 550 MOISSY CRAMAYEL

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
Sur les conventions réglementées
Exercice clos le 31/12/2022

Société inscrite auprès de la Compagnie des Commissaires aux Comptes de Paris - Ile de France.
31, rue de la Mare à Tissier - 91280 SAINT PIERRE DU PERRY - Tél : 01 69 87 72 62 - Fax : 01 69 89 98 86
e-mail : info@audicer-conseil.com - site web : www.auditime.com
SAS au capital de 50.000 € - SIRET 524 570 231 00026 - APE 6920Z - RCS Evry B 524 570 231
Société du Groupe Audicer Conseil



2R ISOLATION
SAS au capital de 150 080 €
420 Avenue Blaise Pascal
77 550 MOISSY CRAMAYEL

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES
ASSEMBLEE GENERALE D'APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2022.**

A l'associé unique,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisé ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons en application de l'article 227-10 du code de commerce et de l'article 17 de vos statuts qu'il ne nous été donné avis d'aucune nouvelle convention au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale.

Par ailleurs, nous vous informons que la convention de prestation de service avec la holding a donné lieu une modification des montants facturés : 424 583,33 € HT pour 2022 contre 371 821,52 € HT en 2021.

Fait à Saint Pierre de Perray,
Le 15 juin 2023

Pour AUDITIME SAS
Commissaire aux comptes

Emmanuel Cuny